



REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA REUNION

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT-LEU

## EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

**DELIBERATION N° : 17/08122022**

**OBJET : CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) CONVENTION  
D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE POUR  
DES CONSEILS AUX PARTICULIERS AU TITRE  
DE L'ANNÉE 2023**

Présents :	24
Procurations :	07
Votants :	31
Abstentions :	0

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance  
**Bruno DOMEN**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre à dix-sept heures et vingt-huit minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

**Présents :**

**M.DOMEN Bruno** (Maire)

**Les Adjointes :** Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe),  
Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), M. LUCAS  
Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup>  
Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint),  
Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), Mme ANAMALE  
Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe).

**Les Conseillers Municipaux :** M. CODARBOX Jacky,  
Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian,  
M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET  
Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme VERMINARDI  
Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET  
Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL  
Marie Josée, Mme VION Marie Claire,  
Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David,  
M. HODGI Claudio.

**Absents représentés :**

- M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à  
Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe)
- M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), *procuration* à  
M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint)
- Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère), *procuration*  
à M. DOMEN Bruno (Maire)
- Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à  
Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe)
- M. FELICITE Roland (Conseiller), *procuration* à  
M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming (Conseiller)
- Mme ZITTE Nicolette (Conseillère), *procuration* à  
Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller), *procuration* à  
M. LAURET Bruno (Conseiller)

**Absents :**

- M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint)
- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- Mme DOMPY Brigitte (Conseillère)
- Mme BARBIN Suzelle (Conseillère)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr)

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – [secretariat@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariat@mairie-saintleu.fr) - [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)



**AFFAIRE N° 17/08122022****CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE),  
CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE POUR DES CONSEILS  
AUX PARTICULIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2023***Direction Aménagement et Développement / Service Urbanisme***Le Maire expose :**

La convention de mission d'accompagnement à passer entre la commune de Saint-Leu et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) qui fixe les modalités d'intervention de l'Architecte-Conseiller du C.A.U.E. dans la Commune de Saint-Leu au titre de l'année 2023 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La convention précitée a pour objet une mission d'accompagnement de la Commune pour le conseil aux particuliers sur leurs projets de construction ou d'aménagement afin que les personnes qui désirent construire puissent disposer de toutes les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site et à promouvoir la qualité du cadre de vie dans la Commune.

Le CAUE mettra à la disposition de la Commune l'un de ses Architectes-Conseillers qui consacrerait l'équivalent de 22 demi-journées de travail à l'exécution de cette mission qui sera réalisée sous forme de permanences régulières et planifiées en Mairie.

Une participation forfaitaire d'un montant de 3 265 € sera versée par la Commune, au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE, à laquelle se rajoutera le montant de sa cotisation pour 2023 (118 €), soit un montant total de 3 383 €.

Cette participation sera versée trimestriellement au CAUE sur production d'un mémoire établi en double exemplaire.

La convention sera établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la convention de mission d'accompagnement pour le conseil des particuliers à intervenir entre la Commune de Saint-Leu et le CAUE pour l'année 2023 ci-annexée ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment ladite convention.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve la convention de mission d'accompagnement pour le conseil des particuliers à intervenir entre la Commune de Saint-Leu et le CAUE pour l'année 2023 ci-annexée ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire et notamment ladite convention.

**Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Leu, le 15 DEC. 2022  
Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**